

ARRETE N° 32/2024

FESTIVITES DU 13 JUILLET 2024 - RUES BARREES - ANNULE ET REMPLACE
L'ARRETE N° 23/2024

Le Maire de la Commune de Saint Julien sur cher,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L2212-1 et suivants,

Considérant les festivités du Samedi 13 juillet 2024 et notamment le feu d'artifice,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation pour assurer la sécurité,

Vu l'intérêt général,

ARRETE

Article 1 : La circulation sera interdite à tous les véhicules le Samedi 13 juillet 2024 de 22H00 à minuit :

- rue du Val,
- rue du Bac,
- du rond-point de la D 922 jusqu'à la station d'épuration

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché à chaque extrémité de la manifestation. Le Maire et la brigade de gendarmerie seront chargés du présent arrêté.

Fait à Saint-Julien-sur-Cher, le 11/07/2024

Le Maire,

Romain SOURIOUX

